

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 22 Février 2023
19 heures 00

Le Mercredi 22 Février 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, D2312-3, D5211-18-1 ;

Vu la loi n° 2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dit NOTRe, article 107 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaire présenté au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE

Prend acte, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nathan SAIHI



LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230222-002966-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2023